

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 19	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 juin 2023

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 juin 2023,

Sous la présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Moulines-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-06-19-BD-27.2 :

Anciennes Halles SOLLAC à Woippy : mandat d'étude avec la SAREMM concernant la requalification des anciennes Halles SOLLAC.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Civil,

VU les statuts de la Société d'aménagement et de restauration de Metz Métropole (SAREMM), société publique locale régie par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'opérations d'aménagement,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'équipements sportifs,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'avoir une cohérence d'aménagement autour du projet de construction de la piscine métropolitaine,

CONSIDERANT l'intérêt de Metz Métropole d'être accompagnée et de s'appuyer sur la Société Publique Locale SAREMM, dont elle est actionnaire en lui déléguant le pilotage pour son compte des missions, présentées ci-après, dans le cadre d'un mandat d'étude :

1. l'étude de reconversion des Halles SOLLAC dans leur ensemble, dans la perspective de l'implantation de la piscine métropolitaine, en prenant en compte :

-les enjeux urbains du secteur,

-les obligations réglementaires en cours et à venir,

-une programmation mixte de logements, commerces et activités tertiaires,

-l'implantation d'un marché couvert et d'une halle gourmande,

2. la présentation de scénarii de programmation, intégrant différentes orientations d'aménagement,

3. l'étude de faisabilité technique et financière des différents scénarii retenus par le mandant.

Le mandat déterminera les modalités de cet accompagnement d'un montant total estimé à 200 000 € HT, comprenant le montant des études ainsi que les prestations confiées par la SAREMM à un ou des tiers, et sa rémunération.

DECIDE :

- de confier à la SAREMM un mandat d'étude pour un montant total estimé à 200 000 € HT, comprenant le montant des études et des prestations confiées par la SAREMM à un ou des tiers, ainsi que sa propre rémunération, pour la réalisation d'une étude urbaine et programmatique de requalification de l'ensemble des anciennes Halles SOLLAC, sur le ban communal de Woippy,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le mandat d'études joint en annexe.

Metz, le 20 juin 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

REUNION DE BUREAU DELIBERANT
Lundi 19 juin 2023

Anciennes Halles SOLLAC à Woippy : mandats d'études avec la Société d'aménagement et de restauration de Metz Métropole (SAREMM) concernant la construction de la piscine métropolitaine et la requalification des anciennes Halles SOLLAC

Annexe



Résumé de l'acte

057-200039865-20230619-2023-06-DB27-2-DE

Numéro de l'acte : 2023-06-DB27-2
Date de décision : lundi 19 juin 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Anciennes Halles SOLLAC à Woippy : mandat d'étude avec la SAREMM concernant la requalification des anciennes Halles SOLLAC
Classification : 1.4 - Autres types de contrats
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 22/06/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230619-2023-06-DB27-2-DE
Document principal : 99_DE-27-2.pdf

Historique :

21/06/23 10:24	En cours de création	
21/06/23 10:25	En préparation	Catherine DELLES
22/06/23 10:22	Reçu	Catherine DELLES
22/06/23 10:23	En cours de transmission	
22/06/23 10:26	Transmis en Préfecture	
22/06/23 10:35	Accusé de réception reçu	